

**REGLEMENT DU JEU EUROPE 1**  
**« JEU INTERNET »**  
**2014/2015**  
**Additif N°44**

LAGARDERE NEWS organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 3 avril 2015 à 00h01 au 17 mai 2015 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application des articles 3 et 4 :**

L'annexe comportant les questions et les bonnes réponses correspondantes est non disponible par le public avant la fin de la Période de Jeu précitée.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

5 gagnants seront tirés au sort parmi les participants inscrits ayant répondu correctement aux questions.

- détail du lot

- **5 lots « 1 séjour de 2 nuits pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) au Parc du Futuroscope à Poitiers »** d'une valeur unitaire de 680 euros

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 2 nuits pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants de 5 à 16 ans inclus) en chambre quadruple dans un hôtel 4\* au choix à proximité du Parc Futuroscope à Poitiers (hors hôtels Novotel et Top Club Plaza)
- Les petits déjeuners
- La visite libre du Parc Futuroscope pendant 2 jours
- L'accès au Spectacle Nocturne dans le Parc Futuroscope le 2ème soir uniquement
- Un dîner à la table de l'hôtel ou sur le Parc Futuroscope selon disponibilités (hors boissons) pour 4 personnes le 2ème soir uniquement

Le séjour est remis sous forme de futurochèques cadeaux et est valable jusqu'au 31 décembre 2015, en fonction des disponibilités hôtelières et du calendrier d'ouverture du Parc Futuroscope consultable à l'adresse suivante : [www.futuroscope.com](http://www.futuroscope.com).

*Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les transports et les dépenses personnelles, ne seront pas pris en charge par la société LAGARDERE NEWS.*

*LAGARDERE NEWS ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour.*

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.